CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2015

Etaient présents : Luc Villaret, Nathalie Sordoillet, Gauthier Sordoillet, Frédérick Pascal, Nicole Caillat, Thierry Landes, Sylvie Fenétrier, Gerard Etancelin
Absents excusés : Geneviève Decisier qui donne procuration à Pierre Boissières
Adrienne Lautric qui donne procuration à Nathalie **Eco Hameau :**

Sordoillet

Après lecture du compte rendu précédent, l'ordre du jour est abordé.

Convention avec le parc National des Cévennes:

Gaultier Sordoillet est le référent de la commune auprès du Parc National Des Cévennes . Le parc National des Cévennes propose au conseil municipal la signature d'une convention d'application d'objectifs à atteindre :

Lancer une démarche « Vers collectivités zéro pesticide» Commune sans OGM
Réalisation d'un chantier significatif en pierres sèches Filière Bois-Energie

Mise en place d'un sentier d'interprétation (source du Vidourle, glacière, sépulture néolithique etc...

Eco hameau d'artisans
Modernisation de l'éclairage public
Exonération de la taxe foncière sur le non bâti pour les terrains nouvellement

exploités en agriculture biologique Protection des grands rapaces

Voté à l'unanimité

Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de demander une subvention de 10.000€ au titre de la réserve parlementaire pour la mise en place de la filière bois.

Voté à l'unanimité

Demande de subvention de l'association « Place au marché »

Une demande de subvention est faite par cette association afin de défrayer les intervenants sur des actions en faveur de la jeunesse pendant le marché de l'été.
Estimant que la commune participe activement, en mettant à disposition de l'association un appui logistique (prêt de tables, occupation de l'espace public, eau, électricité) il semble que l'on pourrait se tourner vers les exposants pour participer financièrement à ses activités.

Voté 2 voix pour, 1 abstention, 8 voix contre

Réparations sur les chemins communaux :suite aux pluies de septembre 2014 :

La priorité doit être donnée, là où il y a le plus d'habitants à l'année.
Les chemins choisis pour ces premiers travaux sont : Driolle, Malignos, chemin des Combes, ac- cès piste DFCI, le tout pour un montant de 14 544€ TTC. Travaux qui seront commandés à l'en- treprise CTP.
Des emplois sont prévus sur le chemin de Malignos, la commune de Cros participera financière- ment à ces travaux.

Emploi CAE :

La commune s'est renseignée sur les emplois aidés type CAE/CAI
Le salaire est pris à 80% par l'état avec un minimum de 20H/semaine pendant un an. La commune s'engage à former le jeune choisi pour un retour vers l'emploi.
Trois jeunes peuvent répondre aux critères de ce type de contrat.
Les chantiers seront à définir avec B Causse, et P Boissières.

Chacun s'exprime et donne son opinion sur la suite à donner à ce dossier : Maintien ou retrait de la plainte auprès du tribunal administratif Intervention d'un cabinet d'architecte

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se déclare pour le maintien de la plainte et poursuite du parcours juridique.
Des contacts seront pris avec les architectes pour des propositions et actions à venir dans ce projet.
Voté, 9 voix pour, deux voix contre

Demande d'inscription au programme syndical et définition de la participation estimative de la collectivité

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux :
Le Boussut (RD290)/renforcement réseau BT chèvrerie de Camboulon Poste « Serviel ».
Ce projet s'élève à 149 921.01€ H.T soit 179 905.21€ TTC, et financé en grande partie par les aides de l'Etat. La participation de la commune serait de 10 €.

Voté à l'unanimité

Amnesty international :

L'association, comme elle l'a fait dans toutes les communes de notre territoire nous suggère de faire adopter une délibération solennelle en nous proposant d'accueillir des réfugiés syriens, personnes vulnérables qui ont besoin entre autres de notre protection.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter cette décision.par manque d'information.

Secours catholique :

L'association demande une aide financière à la commune afin de renforcer leur budget de fonc- tionnement2015.
Le conseil vote : 8 voix contre, 2 abstentions, 1 voix pour